AR Prefecture

## Communauté de Communes

## EXTRAIT DU REGISTR DELIBERATIONS 230328\_D\_056-DE DU CONSEIL COMMUNAU TAIRE « °LOIR SEMENE » DU 28 MARS 2023

« Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars.

le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS:

En exercice: 31

Présents:

Absents:

Mme ADJ

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,

Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

Mme VINSON

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

27

0

**EXCUSES REPRESENTES:** 

M. HAURY: Pouvoir donné à Mme JOLIVET Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD Mme JANISSET: Pouvoir donné à M. VALEYRE

Votants: 31

M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328\_D\_056

Le Conseil Communautaire,

Commission : <u>Finances -</u> <u>Mutualisation</u>

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe Usine Relais MGPA :

Budget Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à :

0,00€

Pour la section d'investissement à :

64 675,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Secrétaire de séance

Au registre sont les signatures.

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

le